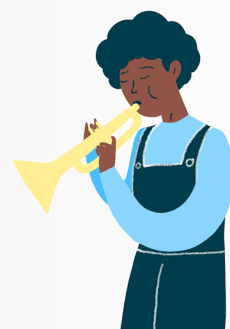


RENCONTREZ-VOUS !

SAMEDI 3 DÉCEMBRE À PARTIR DE 17H



Bron, le 16 novembre 2022,

Cher(e)s adhérent(e)s et partenaires,

Nous avons le plaisir de vous convier à votre assemblée générale.
Rencontrons-nous et partageons ensemble un après-midi festif.

Dès 17h, vous pourrez rencontrer et échanger avec les administrateurs au Jack Jack, découvrir des ateliers artistiques, culturels et sportifs dans toute la MJC. Des animations seront prévues pour les enfants.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Accueil et émargement à partir de 17h.

18h : Présentation de l'ensemble du Conseil d'Administration sur la scène du Jack Jack

18h15 : Assemblée générale

- Rapport moral et financier 2021/2022
- Élection des administrateurs

À partir de 19h15 : Surprises musicales au Club et apéritif dinatoire

Espérant vivement votre participation lors de ce temps fort, nous vous prions d'agréer, cher(e)s adhérent(e)s et partenaires, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Présidente de l'association,
Nathalie CLARAZ

Venez accrocher votre fanion et donner vos idées !

Pour voter par procuration et candidater pour se présenter au Conseil d'Administration - voir en page 2.

QUE FAUT-IL POUR POUVOIR VOTER ?

- * Être adhérent à la MJC Louis Aragon depuis plus de 3 mois au jour de l'élection
- * Être à jour de sa cotisation

Les adhérents de l'association âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale ont droit de vote personnel.

Les mineurs âgés de moins de 16 ans sont représentés à l'AG par un de leurs parents adhérent ou non.

A ce titre, les parents ou représentants légaux disposent d'une seule voix quelque soit le nombre d'enfants inscrits, en plus de leur propre voix s'ils sont eux-mêmes adhérents.

LE POUVOIR

Si vous ne pouvez pas être présent à l'AG, vous pouvez vous faire représenter par tout autre adhérent de plus de 16 ans. Pour cela, remettez-lui un pouvoir signé.

VOUS SOUHAITEZ VOUS PRÉSENTER EN TANT QU'ADMINISTRATEUR ?

QU'EST-CE QU'UN ADMINISTRATEUR ?

C'est un adhérent élu au Conseil d'Administration. Il représente les adhérents de la MJC aux réunions du Conseil d'administration, l'instance qui fixe les lignes directrices de gestion de la MJC.

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION, IL FAUT :

- * Être adhérent à la MJC Louis Aragon depuis plus de 3 mois au jour de l'élection.
- * Être âgé de 16 ans révolus à la date de l'Assemblée Générale.
- * Disposer de ses droits civiques.

Les membres sortants sont rééligibles.



POUVOIR

Mme, M.....

* Est adhérent à la MJC Louis Aragon*

* N'est pas adhérent mais représente mon enfant*

et donne pouvoir à

pour le représenter à l'Assemblée

Générale du samedi 3 décembre 2022.

Signature

Fait à Bron, le / /2022

Chaque adhérent ne peut être porteur que de 2 pouvoirs.

**Rayer la mention inutile*



CANDIDATURE

Mme, M.....

* Est adhérent à la MJC Louis Aragon*

* Désire se porter candidat à

l'élection des membres du Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée

Générale du samedi 3 décembre 2022.

Signature

Fait à Bron, le / /2022

Chaque adhérent ne peut être porteur que de 2 pouvoirs.

**Rayer la mention inutile*

VOTRE RÔLE AU SEIN DE LA MJC

MJC

